

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Véronique Tremblay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f940b37faa170a47a80030c7>

Date d'obtention : 2022-02-15 16:17:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode axée sur la bienveillance et qui permet d'intervenir rapidement. Tous les partenaires de cette démarche ont leur rôle à jouer, ce qui évite de commettre une bétise qui risquerait de nuire à la suite des choses.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Il y aura évidemment plus de cohérence et de constances dans nos interventions auprès de nos élèves. Le fait d'avoir un outil clé en mains me permettra d'agir en étant plus confiante auprès des jeunes victimes et des autres jeunes impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas induire des réponses et ne surtout pas me substituer à la police. M'assurer de respecter le rôle qui m'est attribué.